

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	10

L'an deux mille vingt et un le 12 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer « Le Clos » sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
WALLERICH Alain
IMMER Alain
GUINDT Philippe

REUTER Olivier
THILL Celine
OGER Isabelle
MENEHIN Gaël

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

DEBAILLEUL Delphine

MARQUET Bénédicte

PEREIRA Julien

Procuration de BRUN Jérôme à GUINDT Philippe

Procuration de DEBAILLEUL Delphine à GAILLOT Philippe

Procuration de MARQUET Bénédicte à MENEHIN Gaël

Procuration de SIVEC Jean à IMMER Alain

Monsieur MENEHIN Gaël est élu secrétaire de séance.

Objet : 2021 - 539 Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur IMMER Alain, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur GAILLOT Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Résultats clôture ex précédent 2019	Part affectée à l'Invest. 2020	Résultat de l'Exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-118 844,82		112 213,86	-6 630,96
Fonctionnement	264 464,82	118 844,82	29 331,95	174 951,95
Total	145 620,00	118 844,82	141 545,81	168 320,99

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 19 février 2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 février 2021
Le Maire,

